

Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le jeudi 9 septembre
Sous la présidence de M. Noel DIMARCQ
Vice-Président Recherche
et la coprésidence
de M. Stéphane AZOULAY
Vice-Président Formation

N°11/2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme AYERBE Cécile, Mme BERTRAND Marie-France, M. BIZIOU Michaël, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESE Franck, M. BURGER Alain, M. BURRONI Gaël, M. CAILLER Bruno jusqu'à 16H00, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, M. DIEDERICHS Thibault, M. DOUAI Ali jusqu'à 16H00, M. ESPALLARGAS Jean-Philippe, Mme FEDELE Carine, Mme GWIZDEK Carole, Mme HAYOTTE Meggy, Mme HERITIER Camille, Mme HUEBER Anne-Odile, Mme MIGLIACCIO Claire, M. MORETTI Laurent, Mme N'AIT-BOUDA Faiza jusqu'à 16H20, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul, Mme PERALDI Marie-Agnès, M. ROSSO Thierry, M. ROULEAU Matthieu, Mme SESSA Virginie jusqu'à 16H00, M. SIIRIAINEN Fabrice, M. THOMIN Jean-Louis, Mme VAN DE WIELE Nathalie, Mme WALLISER Elisabeth jusqu'à 15H30,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme ADAM Carine à M. THOMIN Jean-Louis, M. ALLEGRET Jean-Pierre à M. SIIRIAINEN Fabrice, Mme BATAZZI Claudine à M. BORGESE Franck, Mme BERTONE Manuela à M. PELLEGRINETTI Jean-Paul, M. BLANC Frédéric à N'AIT-BOUDA Faiza jusqu'à 16H20, Mme BOISSELIER Pauline à M. BURRONI Gaël, Mme CERESO Delphine à M. ROSSO Thierry, M. COURDE Clément à M. DIMARCQ Noël, M. DELLAMONICA Jean à Mme HUEBER Anne-Odile, Mme DEMARIA Samira à M. DOUAI Ali jusqu'à 16H00, Mme GIACALONE Marjorie à M. CAILLER Bruno jusqu'à 16H00, Mme GUIZOUARN Hélène à Mme FEDELE Carine, M. LECOUTEUX Guilhem à M. DOUAI Ali jusqu'à 17H00, M. PETIT Éric à M. AZOULAY Stéphane, M. RASSE Paul à M. BORGESE Franck, Mme ROMERO Margarida à Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. SERRANO Benjamin à Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. ZUCKER Arnaud à M. PELLEGRINETTI Jean-Paul, Mme WALLISER Elisabeth à Mme AYERBE Cécile à compter de 15H30, M. DOUAI Ali à M. AZOULAY Stéphane à compter de 16H00, Mme N'AIT-BOUDA Faiza à Mme HERITIER Camille à compter 16H20, M. BURGER Alain à M. DIMARCQ Noël à compter de 17H00, Mme BERTRAND Marie-France à M. SIIRIAINEN Fabrice à compter de 17H00,

ÉTAIENT EXCUSÉES : Mme BARBIER Claire, Mme CHRISTIANS Elisabeth, Mme COURTIN Christine, Mme PLOUVIEZ Mélanie, Mme TURK Pauline,

ÉTAIENT ABSENTS : M. BOUISSOU Stéphane, M. BRUNY Rémy, M. DA SILVA NEVES Florentino, M. DEMESLAY Christopher, Mme EL SAYED Eva, Mme FERAUD Aurélie, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, Mme GIBART Laetitia, M. GOSSELET Ryan, M. HACHEM Elie, M. HASSANALY-GOULAMHOUSSEN Rahim, Mme HOUARA Inès, Mme LASRY Sarah-Kelly, M. LEGRAND Olivier, Mme MALE Margaux, M. RABIER Quentin, M. REVELLI Gabriel, M. ROUSSEAU Sylvain, M. SOFIA Pierre Niccolo, M. STEF Jimmy, M. VEZIAN Anthony,

INVITÉS PRÉSENTS : Mme BALLARIN Marie-Pierre, Mme BOUNOUAS Zaineb, Mme COCHIN Laetitia, M. COUNILLON Laurent, M. CREMOUX Pascal, Mme HURTHUR-SAVIE Sarah, Mme LABRUNHIE Julie, M. LERAY Grégoire, Mme MANEAU Isabelle, Mme MAYROFFER Ulrike, Mme MIRBEL Isabelle, Mme SAGLIETTO Laurence, Mme VUILLEMIN Anne, Mme ZERMATI Johanna.

M. AZOULAY ouvre la séance à 13H45.

Il fait part d'un nouveau mode de fonctionnement qui permet désormais aux invités au Conseil Académique de suivre la séance sur l'application Zoom. Les membres du CAC qui ne peuvent être présents ont également la possibilité de se connecter via l'application mais ce mode de fonctionnement ne leur permettant pas de prendre part aux votes, il leur est recommandé dans ce cas de donner procuration.

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Approbation du procès-verbal du 6 juillet

Aucune remarque sur ces PV n'est formulée.

Les PV présentés sont validés avec 46 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

I.2.- Avis sur la candidature à la vice-présidence Vie Universitaire et de Campus

M. AZOULAY explique que, sur proposition du Président, Mme Laetitia COCHIN a accepté la mission de vice-présidente à la Vie Universitaire et de Campus afin d'assurer le remplacement de Mme Marie-Albane WATINE qui a décidé, pour des raisons d'ordre personnel, de mettre fin à sa mission. Conformément aux statuts de l'établissement, la nomination définitive de Mme COCHIN se fera en Conseil d'Administration après avis du Conseil Académique.

Il accueille Mme COCHIN afin qu'elle se présente et fasse part de ses objectifs. (Cf documents en annexe)

Mme COCHIN indique qu'elle a soutenu une thèse en Droit Privé en 1999 au terme d'un cursus effectué à l'université de Nice et qu'elle a été recrutée au 1^{er} septembre 2000 à la Faculté de Droit et Sciences Economiques. Elle fait part de son investissement dans des activités d'enseignement de la L1 au M2 dans les différentes disciplines du Droit Privé, et de ses activités de recherche au sein du CERDP sur une problématique générale liée aux problèmes du couple et qui ont concerné outre la prolongation de son travail de thèse, des travaux liés au droit de la famille dans le cadre desquels elle a été amenée à organiser de manière régulière de nombreuses manifestations scientifiques. Des travaux liés au droit des procédures collectives ont par ailleurs donné lieu à publier des ouvrages à destination de différents publics. Au-delà de ces activités, Mme COCHIN fait état des missions occupées au sein de l'établissement qui lui ont permis d'appréhender des problématiques en termes d'encadrement et d'activités pédagogiques. Dans ce cadre, elle a assuré la fonction de directrice adjointe du CERDP, de directrice d'un master 2 et de directrice de l'IEJ (Institut d'Etudes Judiciaires) et a été membre du CEVU d'UNS puis du Comité de Pilotage de l'EUR LEX Société.

Forte de l'ensemble de ces expériences, elle fait part aujourd'hui de son souhait de s'investir dans une mission plus globale au sein d'UCA qui soit en lien avec la communauté étudiante. Son projet est de s'inscrire dans la continuité du travail mené par Mme WATINE sur des actions qui s'articuleront autour de 4 axes stratégiques : promouvoir une vie étudiante et de campus propre à développer l'attractivité et le sentiment d'appartenance, soutenir la vie associative étudiante, développer des campus écoresponsables, favoriser l'engagement étudiant.

Des projets visant à favoriser une adhésion à la vie étudiante et de campus seront donc développés autour d'actions de sensibilisation à différentes thématiques (alimentation, développement durable, égalité) ou d'autres actions en coordination avec les VP santé, sport et culture.

Une action en cours consistera en la mise en place d'un guichet étudiant et d'un « Village vie étudiante ».

D'autres aspects concernent l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire des étudiants en négociation avec le CROUS, le maintien de l'aide sociale pour lutter contre la précarité étudiante, le suivi des dispositifs existants avec la mise en place d'un dispositif de logement d'urgence et enfin le renouvellement de la politique d'appel à projets pour l'aménagement des campus.

Concernant la vie associative étudiante, l'objectif est de soutenir et favoriser les initiatives étudiantes et d'encourager la création d'associations peut-être par le biais de l'organisation d'une journée des associations.

Concernant le volet « Campus éco-responsables » des projets très précis sont à développer autour du développement de la mobilité douce par différentes initiatives menées en coordination avec la mission UCA éco-responsable. Parallèlement des actions de sensibilisation ou ateliers à destination des étudiants sont prévus avec l'objectif d'inscrire UCA dans la transition écologique et renforcer sa visibilité dans ce domaine.

Concernant enfin l'engagement étudiant, il devra être renforcé par la mise en place d'ambassadeurs sur les sites et le développement de partenariats autour de l'Engagement Center.

Mme VAN DE WIELE rappelle sa remarque formulée au CAC du 4 mai dernier relative au constat d'un nombre d'étudiantes engagées beaucoup plus important que celui des étudiants, et notamment de son regret de voir une communication qui faisait apparaître beaucoup plus de filles que de garçons sur les photos mises en ligne. Mme COCHIN prend note de cette remarque et pense qu'il conviendra de réfléchir sur la nature des missions proposées afin de susciter l'intérêt de candidats de sexe masculin.

Aux interrogations de M. BORGESSE sur la nature plus précise des missions proposées aux étudiants, Mme COCHIN répond qu'il s'agit notamment d'effectuer un service civique ou de répondre à des propositions d'associations partenaires, pour l'instant essentiellement orientées sur la solidarité, qui peuvent être par exemple de l'aide aux devoirs ou de l'aide aux personnes en difficulté. A l'issue de leur mission un bonus pourra être attribué au terme du semestre.

La nomination à la vice-présidence Vie Universitaire et de Campus de Mme Laetitia COCHIN est approuvée avec 42 voix pour et 6 abstentions.

II.- Recherche

II.3. - Renouvellement du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Études Africaines en France

Annexe « Préambule au renouvellement du GIS Études Africaines »

Annexe « Proposition Avenant prorogation convention GIS Etudes Africaines_2022 »

Annexe « Présentation GIS Études Africaines »

Intervenante :

- **Mme Marie-Pierre BALLARIN**, Chargée de Recherche IRD à l'Unité de Recherche Migrations et Sociétés (URMIS / IRD UMR D_205 P7 / CNRS UMR 8245), Membre du Conseil Scientifique du GIS Études Africaines en France, Vice-Présidente UCA pour les Relations Internationales au Sud

M. Noël DIMARCQ accueille Mme Marie-Pierre BALLARIN et précise qu'elle anime la cellule mutualisée de site autour de la politique au SUD auxquels contribuent tous les établissements et organismes concernés du site UCA. Elle intervient aujourd'hui en qualité de Membre du Conseil Scientifique du GIS Études Africaines en France pour la présentation de celui-ci.

Mme Marie Pierre BALLARIN indique que l'université Côte d'Azur est membre du Groupement d'Intérêt Scientifique Études Africaines depuis 2014, représentée par l'Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS / IRD UMR D_205 P7 / CNRS UMR 8245). Le GIS Études Africaines fait partie de plusieurs structures créées par le CNRS (GIS Etudes africaines en France, GIS Asie, GIS Moyen-Orient et Mondes Musulmans, GIS Institut des Amériques) qui ont été pensées comme un lieu de discussion et de concertation entre les membres des communautés scientifiques concernées. C'est également un lieu de publicisation et de valorisation de ces communautés et de leurs travaux. Le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) des études africaines en France est l'héritier du Réseau Thématique Pluridisciplinaire Études africaines. Il a été créé afin de permettre une meilleure visibilité des études africaines en France et au-delà. Mme Marie Pierre BALLARIN indique que ce GIS a pour objectif d'œuvrer à une plus forte implication des laboratoires dont

l'intérêt se porte sur les objets et terrains sur le continent africain, dans le but renforcer la visibilité des actions de recherche existantes et à venir.

Mme Marie Pierre BALLARIN présente ensuite un historique du GIS Études Africaines ainsi que l'organisation de la gouvernance (cf Annexe « Présentation GIS Études Africaines). Elle expose également les principaux objectifs du GIS Études Africaines et les principales actions engagées sur la période allant des années 2015 à 2020. Elle mentionne les implications dans le projet de l'Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS / UMR D_205 P7 / CNRS UMR 8245), qui soutient ce GIS à hauteur de cinq cent euros par an, ainsi que la prospective en vue du renouvellement du GIS Études Africaines sur la période 2022 – 2026.

M. Noël DIMARCQ remercie Mme Marie Pierre BALLARIN pour sa présentation détaillée du GIS Études Africaines en France.

Il propose que le CAC donne un avis favorable au renouvellement du Groupement d'Intérêt Scientifique Études Africaines en France pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Le CAC donne un avis favorable à l'unanimité moins une abstention au renouvellement du Groupement d'Intérêt Scientifique Études Africaines en France pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} Janvier 2022 (50 voix POUR –1 ABSTENTION).

II. – 4 Présentation des critères pour l'attribution des financements de l'AAP CSI 2022

Annexe « Cadre de l'AAP CSI 2022 »

Annexe « Calendrier CSI 2022 V2 »

M. Noël DIMARCQ précise que l'Appel à projet Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) 2022 a été lancé en Juillet 2021. Le Conseil Académique examinera les différents projets dans le courant du mois de Novembre et du mois de Décembre 2021. (Cf. Annexe « Cadre de l'AAP CSI 2022 » et l'Annexe « Calendrier CSI 2022 V2 »).

Il présente le nouveau modèle de rapport qui sera utilisé par les Conseillers et Conseillères pour chaque volet de l'AAP CSI 2022 ainsi que les critères d'évaluation des projets.

Le temps d'échange avec les Conseillers et les Conseillères permet d'affiner les critères et les éléments pris en compte pour l'arbitrage des CSI 2022. M. Noël DIMARCQ présente ainsi les critères définis pour chaque volet de l'appel à projet CSI 2022.

Pour le volet Colloques

AMBITION ET RETOMBÉES DE L'ÉVÈNEMENT

- Importance de l'évènement (dimension, importance pour la communauté concernée)
- Rayonnement national ou international de l'Université via cet évènement
- Retombées éventuelles pour l'Université (démarrage de nouveaux projets ou nouvelles collaborations...)

ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT

- Représentation de l'Université dans les comités scientifiques et d'organisation
- Utilisation des locaux de l'Université pour l'organisation du colloque
- Pertinence du montage budgétaire
- Prise en compte dans l'organisation ou le programme scientifique d'éléments cherchant à assurer l'équité Homme/Femme (au regard de la répartition H/F par discipline)
- Prise en compte dans l'organisation ou le programme scientifique d'éléments cherchant à répondre aux préconisations du « plan vert »

Pour le volet Recherche

QUALITÉ ET AMBITION DU PROJET

- Ambition et enjeux du projet - Avancées scientifiques attendues
- Clarté des objectifs
- Caractère exploratoire
- Caractère interdisciplinaire

ORGANISATION ET RÉALISATION DU PROJET

- Projet porté par un nouvel arrivant lui permettant de développer son propre axe de recherche
- Faisabilité et adéquation du programme de travail
- Qualité et expérience du porteur et des équipes impliquées
- Si projet collaboratif, qualité et organisation de la collaboration, complémentarité des équipes impliquées
- Pertinence du montage budgétaire
- Prise en compte dans l'organisation d'éléments cherchant à répondre aux préconisations du "plan vert"

RETOMBÉE

- Diffusion des résultats
- Valorisation éventuelle envisagée (collaborations avec des entreprises, dépôt de brevet...)

Pour le volet Équipement

QUALITÉ ET AMBITION DU PROJET

- Ambition et enjeux du projet
- Clarté des objectifs
- Spécificité des équipements demandés au regard des équipements existants

ORGANISATION ET RÉALISATION DU PROJET

- Faisabilité du projet
- Mutualisation, organisation et ouverture de la plateforme et de l'équipement demandé (utilisateurs déclarés et potentiels, modalité de diffusion de l'offre de service...)
- Qualité et expérience du porteur et des équipes impliquées
- Pertinence du montage budgétaire - Soutenabilité budgétaire du fonctionnement de l'équipement acquis
- Prise en compte dans l'organisation d'éléments cherchant à répondre aux préconisations du "plan vert"

RETOMBÉES

- Taille de la communauté ayant accès à l'équipement
- Valorisation éventuelle envisagée (collaborations avec des entreprises, ...)

II. – 5 Changement de direction du Centre Transdisciplinaire d'Épistémologie de la Littérature et des Arts Vivants (CTEL / UPR 6307)

Annexe « Extrait de PV du Conseil de laboratoire du 10 juillet 2021 »

Annexe « CV Beatrice BONHOMME - CTEL »

Annexe « CV Odile GANNIER - CTEL »

Annexe « CV Sylvie BALLESTRA - CTEL »

Le Centre Transdisciplinaire d'Épistémologie de la Littérature et des Arts Vivants (CTEL / UPR 6307) a pour vocation l'étude des textes littéraires de l'Antiquité à nos jours et développe une réflexion sur les problèmes de l'analyse et de l'interprétation des pratiques artistiques, telles qu'elles se posent en danse, musique et théâtre. L'un des objectifs principaux du CTEL est, en outre, de lier étroitement théorie et pratique artistiques.

M. Noël DIMARCQ rappelle que le Directeur du CTEL, M. Patrick QUILLIER, étant parti en retraite le 31 Août 2021, le Conseil de Laboratoire du 10 Juillet 2021 a donné un avis favorable à l'unanimité moins 2 abstentions à la nomination de Mmes Béatrice BONHOMME, Odile GANNIER et Sylvie BALLESTRA en tant que Directrice et Directrices Adjointes du CTEL à partir du 1^{er} Septembre 2021.

Conseil Académique n°11 du 9 septembre 2021

M. Noël DIMARCQ propose aux membres du Conseil Académique de donner un avis favorable à la nomination de Mme Béatrice BONHOMME, Mme Odile GANNIER et Mme Sylvie BALLESTRA respectivement en tant que Directrice et Directrices Adjointes du Centre Transdisciplinaire d'Épistémologie de la Littérature et des Arts Vivants (CTEL / UPR 6307) à compter du 1^{er} Septembre 2021 et pour une durée de 2 ans.

Le CAC donne un avis favorable à l'unanimité moins 2 abstentions à la nomination de Mme Béatrice BONHOMME, Mme Odile GANNIER et Mme Sylvie BALLESTRA en tant que Directrice et Directrices Adjointes du Centre Transdisciplinaire d'Épistémologie de la Littérature et des Arts Vivants (CTEL / UPR 6307) à compter du 1^{er} Septembre 2021 et pour une durée de 2 ans (49 voix POUR – 2 ABSTENTIONS).

M. Noël DIMARCQ remercie chaleureusement M. Patrick QUILLIER pour son implication et félicite Mmes Béatrice BONHOMME, Odile GANNIER et Sylvie BALLESTRA pour leur nomination.

II. – 6 Renouvellement de la direction du laboratoire "Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas" (ECOSEAS / UMR 7035)

Annexe « Décision de nomination CNRS ECOSEAS »

Annexe « Extrait AG ECOSEAS 20.07.21 »

Le laboratoire « Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas » (ECOSEAS) est une Unité Mixte de Recherche spécialisée en écologie marine, fondamentale et appliquée.

M. Noël DIMARCQ précise que Mme Cécile SABOURAULT assure depuis 1 an la direction par intérim du laboratoire ECOSEAS.

L'Assemblée générale d'ECOSEAS du 20 Juillet 2021 a donné un avis favorable à l'unanimité à la prorogation du mandat de Mme Cécile SABOURAULT à partir du 1^{er} Août 2021 jusqu'au 31 Août 2023. La nomination de celle-ci a été validée par la décision n° DEC212471 INEE du CNRS du 22 Juillet 2021.

M. Noël DIMARCQ propose aux membres du Conseil Académique de donner un avis favorable à la nomination de Mme Cécile SABOURAULT en tant que Directrice du laboratoire « Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas » (ECOSEAS / UMR 7035) à compter du 1^{er} Août 2021 et ce jusqu'au 31 Décembre 2023.

Le CAC donne un avis favorable à la nomination de Mme Cécile SABOURAULT en tant que Directrice du laboratoire « Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas » (ECOSEAS / UMR 7035) à compter du 1er Août 2021 et ce jusqu'au 31 Décembre 2023 (44 voix POUR – 3 voix CONTRE – 4 ABSTENTIONS).

Le Conseil d'Administration d'UCA validera la nomination de Mme SABOURAULT lors de sa séance du 21 Septembre 2021.

III.- Formation

III.7.- Bilan Evaluation - Maison de l'EAV

M. AZOULAY accueille la Pr Laurence SAGLIETTO, chargée de mission sur le projet EAV (Evaluation Amélioration et Evaluation des Formations et Enseignements) venue présenter un point d'étape ainsi que les nouveautés qui concernent ce dossier. (cf présentation en annexe)

M. AZOULAY souligne qu'il a tenu à inscrire ce point à l'ordre du jour du CAC car l'établissement va bientôt entrer dans une nouvelle période d'évaluation de l'HCERES, la première phase d'autoévaluation débutera à compter de novembre, dans ce cadre l'évaluation des enseignements et ses déclinaisons constituent un paramètre essentiel que l'HCERES surveille de très près.

Mme SAGLIETTO rappelle que la maison de l'EAV a été créée en 2017 pour répondre aux exigences en termes d'évaluation des formations et des enseignements présentées dans les différents articles du code de l'éducation. L'objectif est de créer des enquêtes sur les formations et les enseignements, la prise en charge par la MEAV allant de la conception à la diffusion de l'information. Le projet a fait suite à de longs débats au sein de l'Université et à un retour d'expérience des différentes pratiques en place. Il s'agit d'un projet global qui peut couvrir l'évaluation faite par les étudiants, les enseignants ou les partenaires socio-économiques. Le projet est expérimental et il est à noter que l'Université de Lyon 1 s'appuie sur ce modèle pour mettre en place un dispositif semblable. Le périmètre concerné s'étend sur plus de 850 diplômés, soit plus de 20 000 ECUE pour un effectif de plus de 31 000 étudiants à évaluer deux fois par an. Outre les EUR, Ecole et Instituts, le projet intègre des établissements-composantes tels que l'IFMK et la Villa Arson qui ont souhaité être associés.

L'approche a pour objectif de proposer des indicateurs de suivi qui viennent en complément à ceux de l'OVE et peuvent alimenter les Conseils de perfectionnement.

Dans un premier volet obligatoire, un questionnaire à destination des étudiants est proposé. Suite aux remontées précédentes le contenu du questionnaire a été allégé pour cette rentrée 2021, avec seulement 13 questions et 2 appels à ECUE. Le catalogue des questions complémentaires a quant à lui été enrichi. Les indicateurs portent sur la formation, les enseignements, l'apprentissage, l'organisation et les recommandations UCA. Un questionnaire concernant les compétences transversales a, par ailleurs, été ajouté.

Un second volet optionnel est proposé aux responsables de formation qui le souhaitent qui permet aux enseignants et aux partenaires socio-économiques de fournir des indicateurs.

Des indicateurs de suivi pour la gouvernance sont également fournis en termes de nombre d'enquêtes réalisées et de taux de réponse qui permettent de remplir les données sur l'autodiagnostic de l'Université. Ils s'appuient sur 5 questions obligatoires figurant dans le questionnaire (satisfaction des étudiants par rapport à leur formation, à leurs enseignements, aux prestations offertes par UCA, recommandation de la formation par les étudiants, recommandation de UCA par les étudiants). Le croisement de ces indicateurs permet d'établir un profilage des étudiants. Mme SAGLIETTO souligne que les résultats doivent être interprétés en fonction du taux de réponse et des formations évaluées mais que globalement les étudiants sont majoritairement satisfaits de leur formation et recommandent UCA. Depuis 2020, la Maison de l'EAV a également réalisé des enquêtes spécifiques à la demande de certaines composantes ou services dont les résultats ont été reportés dans le catalogue. Des questionnaires demandés par la gouvernance sont également gérés par la MEAV depuis cette même date.

Les nouveautés pour cette rentrée consistent donc dans la diffusion d'un questionnaire plus court ainsi qu'un catalogue de questions complémentaires enrichi, la rédaction d'une charte éthique pour les destinataires des résultats qui sera disponible en octobre, la production d'un rapport spécifique pour les responsables des EUR/composantes en ligne sur le site internet de la MEAV-FE pour décembre, la présence de représentants étudiants sur chaque campus qui auront à charge de faire la promotion de l'évaluation.

Un nouveau site internet a également été mis en place : <https://univ-cotedazur.fr/scolarite/evaluation-des-enseignements-et-des-formations>

Une prochaine étape pour 2022 est envisagée avec la certification qualité iso 9001, un audit blanc est prévu le 18 octobre, la certification étant programmée pour décembre 2021/janvier 2022.

M. AZOULAY ajoute, que suite à une première version d'indicateurs présentés au CAC du 6 juillet, des échanges avec les composantes se poursuivent pour stabiliser les derniers chiffres afin qu'ils puissent être diffusés. Un tableau récapitulatif de l'évaluation sera également bientôt proposé et intégrera les résultats concernant les 5 questions obligatoires et les taux de réponse, un tableau récapitulatif compilera également les résultats de l'OVE afin d'avoir les indicateurs relatifs à l'insertion professionnelle à l'issue des formations concernant les taux et niveaux d'insertion. L'ensemble de ces indicateurs de suivi factuels permettra de prendre des décisions beaucoup plus éclairées sur un certain nombre de paramètres.

Il laisse ensuite la parole à Mme BOUNOUAS afin qu'elle présente les nouveautés apportées sur le site.

Elle explique qu'un onglet permettant d'accéder aux résultats des évaluations des formations a été ajouté sur le site de la MEAV, la construction des pages est encore en cours, mais cet onglet permettra à chaque responsable d'accéder à un rapport synthétique relatif aux 5 questions obligatoires concernant ses propres formations. Cet accès sera restreint aux seuls résultats des formations qu'il aura à sa charge.

Les demandes spécifiques concernant les enseignants ou les partenaires socioéconomiques peuvent être adressées en complétant le formulaire en ligne sur le site. Les demandes d'ajout de point au catalogue et toutes autres demandes d'avis ou d'expertise sur un questionnaire peuvent également être effectuées par le biais d'un formulaire en ligne. Afin d'améliorer le taux de réponse les enquêtes apparaîtront désormais sur le Portail web UCA parmi les événements de la rubrique « actualités » mis en ligne par le Service Communication. Parallèlement, des étudiants seront mobilisés sur les campus pour faire la promotion de ces enquêtes.

M. AZOULAY ajoute que le taux de réponse dépend également beaucoup du responsable de formation et de sa volonté à diffuser l'information aux étudiants et à participer au projet. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'une évaluation des personnes mais des enseignements afin de permettre de travailler à une amélioration de la pédagogie. Il rappelle que cette demande liée à une démarche qualitative des formations est une demande récurrente de l'HCERES et que l'établissement est encore très loin de répondre à ses exigences, un retard à ce niveau étant constaté d'une manière générale en France par rapport à ce qui peut se faire notamment dans les pays anglo-saxons.

Mme MIGLIACCIO souhaiterait que soit ajouté dans les questions obligatoires le taux de présence de l'étudiant aux cours. Mme BOUNOUAS répond que dans une des premières questions qui figure au questionnaire, il est demandé à l'étudiant s'il a assisté à tous les cours, un tiers des cours ou aucun cours.

Elle précise ensuite que le taux de réponse ayant permis l'établissement d'un profilage, est de l'ordre de 10 à 11% en moyenne sur un effectif de 25 000 étudiants. M. Azoulay indique que ce taux peut varier de 0 à 80% dans certaines formations de masters ou de L3 où un fort engagement de l'équipe pédagogique est constaté. Mme SAGLIETTO souligne qu'il ne faut pas se baser sur le nombre total d'étudiants car pour le premier semestre de l'enquête toutes les formations actuellement présentes n'étaient pas ouvertes.

Elle rappelle que suite aux réticences des enseignants, la procédure a été allégée et qu'il n'y a désormais plus que 2 questions qui appellent les ECUE, le reste des questions concernant l'avis global de l'étudiant sur l'apprentissage, la formation et son organisation.

Elle souligne par ailleurs qu'il existe actuellement une charte de diffusion signée par chaque responsable de composante et que le comité éthique va proposer une charte supplémentaire signée par ceux qui reçoivent les résultats en termes de confidentialité et d'éthique. Il est cependant précisé que chaque enseignant qui souhaite obtenir les résultats relatifs à ses enseignements, a le droit de les obtenir auprès du responsable signataire de la charte, la MEAV ne peut les diffuser car elle n'a pas accès aux données autre que celles liées aux cinq questions obligatoires, le processus étant intégralement automatisé. Seules les personnes présentes dans la charte de diffusion ont accès aux données et en sont responsables. Une version des résultats permet l'extraction facile des données en vue de les diffuser aux enseignants qui en font la demande.

Mme SAGLIETTO conclue en faisant part de son souhait de voir les conseillers faire la promotion auprès de leurs collègues du dispositif.

M. AZOULAY remercie Mme SAGLIETTO et Mme BOUNOUAS pour le travail effectué.

III.8.- Création de diplômes d'établissement

III.8.1.- Création du DU Droit Anglais

M. AZOULAY accueille le Pr Grégoire LERAY, Directeur du CERDP venu présenté ce projet de formation. (cf documents en annexe)

M. LERAY fait part de l'ambition de l'équipe de Direction de l'EUR LEX de développer des partenariats avec des universités anglophones qui jusqu'à présent sont absentes dans le cadre des relations en place entre l'EUR et les universités étrangères.

Le projet de création d'une formation diplômante en Droit Anglais sous forme de DU a donc pour but d'accompagner cette ambition. Il est constaté un retard à UCA dans ce domaine par rapport à d'autres universités françaises dont un classement est présenté. Une quinzaine de formations sont recensées sous divers intitulés proposant des contenus d'enseignements et des frais d'inscriptions variés. Un DU présent à Lyon 3 est le plus prestigieux car il est le plus ancien et propose l'offre de formation la plus importante avec un tarif d'inscription unique pour un volume horaire assez faible. Un volume horaire initialement plus élevé avec une formation proposée sur deux ans avait essuyé un échec car il n'avait pas réussi à attirer les étudiants en 2^{ème} année. L'Université de Besançon propose quant à elle un DU calqué sur Lyon 3 et a réussi à attirer un nombre d'inscrits trois fois supérieur à ses prévisions.

Conseil Académique n°11 du 9 septembre 2021

La proposition présentée pour UCA est donc une formation de départ d'une durée d'une année, le tarif proposé de 250 €, s'inscrit dans une fourchette très basse par rapport aux offres concurrentes des autres universités, le prérequis est que le candidat au DU soit au minimum titulaire du L1 et devra effectuer un test « Self » proposé par UCA, la sélection sera déterminée en fonction du niveau obtenu à ce test, et du nombre de candidats. L'intégralité des enseignements sera dispensée en langue anglaise. La formation aura également vocation à être ouverte à des professionnels.

Le calendrier prévoit une formation, qui pour des raisons pratiques, s'étalerait entre le printemps et le début de l'été, avec une ouverture en mars 2022 et des inscriptions au fil de l'eau. Il précise qu'une hybridation avec une partie des cours à distance pourrait être envisageable même si l'idée première était d'accueillir les étudiants en présentiel. M. LERAY souligne qu'une forte demande est pressentie et que de nombreux étudiants ont déjà manifesté leur intérêt pour cette formation. Ce diplôme permettra en outre de faciliter les échanges Erasmus dans les universités partenaires anglophones. Il présente ensuite les matières proposées avec l'introduction d'un cours de droit constitutionnel et d'organisation administrative anglaise qui constitue une originalité par rapport aux autres formations du même type, proposées en France. L'estimation des recettes a été calculée sur la base d'un minimum de 30 étudiants et 3 professionnels inscrits qui semble un effectif très réaliste et fait apparaître un excédent.

M. AZOULAY donne la parole au premier rapporteur qui fait part de son rapport et de son avis très favorable. Il s'interroge cependant sur le budget qui inclut des frais de déplacement et d'hébergement fixés à 1500 € pour des intervenants extérieurs qui viendraient de l'université partenaire d'Essex car il pense que ce montant a peut-être été sous-évalué mais il note que compte tenu de l'excédent prévu le montant pourrait être réévalué sans difficulté. Il indique par ailleurs qu'il a relevé une erreur matérielle qui porte sur deux oraux d'une durée de deux heures inscrits dans les MCC alors qu'il s'agissait en fait d'une épreuve écrite.

M. AZOULAY fait ensuite part du rapport et de l'avis du second rapporteur absent à la séance de ce jour.

Celui-ci faisait part du constat d'un contexte où les DU semblent se multiplier en particulier dans le domaine juridique, et M. AZOULAY confirme qu'une discussion avec l'ensemble des composantes va être menée sur la question des DU et qu'une auto-évaluation complète de ce type de formation tant sur la partie pédagogique que financière est programmée dans le cadre de la campagne liée au prochain contrat.

Il fait ensuite part des interrogations du second rapporteur sur les frais de réception qui rejoignent celles du premier rapporteur. M. LERAY rappelle qu'il s'agit d'une somme attribuée pour accueillir deux professeurs invités de l'Université d'Essex qui interviennent à hauteur de 10 heures de cours chacun dans le DU, le partenariat avec l'Université d'Essex prévoyant également la mise en place d'une double-licence. Un autre point soulevé par le rapporteur concernait le statut des intervenants et l'absence parmi eux de M. LERAY porteur du DU. M. LERAY confirme qu'il n'intervient pas pour l'instant dans les 5 matières au programme pour lesquels des enseignants spécialistes ont été retenus, il pourrait dispenser des enseignements par la suite si le DU s'élargit à d'autres spécialités.

M. AZOULAY informe enfin des interrogations du rapporteur quant à l'attribution d'un grand nombre d'ECTS par rapport au volume horaire. Il rappelle que de coutume, l'attribution d'une dizaine d'HEqTD équivaut à 1 ECTS, or le nombre d'ECTS proposés dans le DU apparaît disproportionné au regard du volume horaire. M. LERAY explique que le positionnement des ECTS n'a pas été calculé par rapport au volume horaire mais en fonction de ce qui se pratique dans des diplômes équivalents. Il partage le constat qu'il n'y a pas d'autres formations de Droit avec un volume horaire aussi faible mais souligne que le volume horaire correspond au canon des autres formations de France en la matière qui proposent un nombre d'ECTS équivalent. Il pense qu'en matière de DU les cadrages qui peuvent s'appliquer aux autres formations LMD n'ont pas cours et que l'équipe pédagogique dispose d'une plus grande liberté sur l'attribution d'ECTS. M. AZOULAY remarque que les ECTS contenus dans le DU peuvent donner lieu à des demandes de valorisation pour l'obtention d'une licence par équivalence.

Mme HERITIER souhaiterait savoir si des étudiants issus d'autres formations tel que de LEA ou de l'IAE pourraient candidater au DU. M. LERAY répond que tout étudiant d'UCA, quelle que soit sa composante peut être retenu selon le tarif et les prérequis précédemment énoncés.

Mme FEDELE souhaite pour sa part savoir s'il ne serait pas possible d'ouvrir la formation à des étudiants extérieurs à UCA dans le cadre par exemple d'enseignements hybrides. M. AZOULAY confirme que cette possibilité existe et qu'elle dépend du choix de l'équipe pédagogique. M. LERAY précise qu'au départ l'idée était de réserver le DU aux étudiants juristes puis ensuite l'équipe pédagogique a pensé l'élargir le recrutement à l'ensemble des étudiants UCA et n'a pas encore envisagé un recrutement plus large mais que cette option n'est pas à exclure.

A M. DIEDERICHS qui fait part de ses interrogations sur les droits d'inscription, M. LERAY précise que les 250 € concernent les droits spécifiques qui s'appliquent à l'ensemble des étudiants. Il souhaiterait toutefois savoir dans quelle mesure il serait possible d'en dispenser les étudiants boursiers, M. AZOULAY répond qu'il peut exister pour un

DU un tarif modulaire mais pas une dispense complète de droits. M. CREMOUX confirme qu'un tarif spécifique pour les boursiers pourrait être introduit et précise que selon la fiche présentée le tarif de 250 € ne s'appliquerait qu'aux étudiants UCA, les autres publics devant s'acquitter du tarif « extérieur ». M. LERAY fait part de son souhait de réserver le tarif « extérieurs » aux seuls professionnels et d'appliquer le tarif de 250 € aux étudiants d'autres établissements dans le cas où le DU leur serait ouvert.

Mme MIGLIACCIO observe que le DU, en termes de volume horaire, correspond à peu près à 1 UE dans d'autres formations et s'étonne en conséquence du nombre d'ECTS attribués. M. LERAY répond que ce modèle fonctionne parfaitement à Lyon 3 et dans d'autres universités. M. AZOULAY précise que le volume horaire ne pose pas de problème en lui-même car pour les DU il peut être très disparate selon les formations, mais il confirme qu'en terme d'équivalence l'attribution des ECTS peut poser problème car même si les DU ne correspondent pas à un niveau L ou M, ils ont quand-même un prérequis d'intégration. Il souligne que peu de DU délivrent des ECTS, que ce choix peut être fait sous réserve que soient prises un certain nombre de précautions notamment au regard du nombre d'heures.

M. LERAY précise que pour sa part il ne verrait pas d'objection à proposer un DU sans ECTS.

M. CREMOUX rappelle que le rôle des ECTS est de permettre à l'étudiant d'avoir une valorisation qui rende possible une comparabilité au niveau européen. Le DU n'est quant à lui reconnu que par l'Établissement, et avant de s'accorder dans le cadre de négociations avec d'autres établissements sur sa valorisation, il convient d'avoir une cohérence interne à l'université par rapport à l'offre de formation classique et aux possibilités d'équivalence.

Mme VAN DE WIELE aurait souhaité savoir quel serait l'intérêt pour la formation de proposer des ECTS. M. CREMOUX pense que si au terme d'échanges avec des universités anglaises il s'avère que le DU puisse permettre aux étudiants d'intégrer une formation en Angleterre sa valorisation pourra être revue. M. AZOULAY rappelle qu'au niveau d'UCA il serait incohérent de mettre un grand nombre d'ECTS sur ce DU alors que dans toutes les formations du même volume horaire la moyenne est de 6 ECTS.

Mme HERITIER fait part de difficultés rencontrées par le service d'orientation pour expliquer la question des ECTS aux personnes en reprise d'études et craint que ce type de public extérieur à l'université ne revendique des équivalences si un nombre important de crédits leur ait accordé. M. AZOULAY rappelle qu'en fine il appartient à l'établissement de reconnaître ou non les crédits obtenus. Mme MIGLIACCIO confirme la difficulté de refuser la reconnaissance des équivalences dès lors que l'on a permis aux candidats d'obtenir les ECTS.

M. DIEDERICHS fait part de son accord sur une proposition d'attribution d'un nombre limité d'ECTS compte tenu du volume horaire et rappelle son souhait d'une exonération de droit pour les étudiants boursiers.

Le DU Droit Anglais est approuvé avec 45 voix pour et 1 abstention sous réserves que le DU permette l'attribution d'un nombre maximal de 6 ECTS, et que les tarifs soient révisés avec introduction d'un tarif préférentiel pour les étudiants boursiers.

III.8.2.- Création du DU Hub pour rebondir

M. AZOULAY accueille Mme MIRBEL, porteuse du projet L@UCA pour présenter ce DU qui s'inscrit dans une politique d'établissement globale d'orientation et d'insertion des étudiants. (cf documents en annexe)

Mme MIRBEL précise que le diplôme est également porté par Ali DOUAI chargé de mission orientation auprès du Vice-Président Formation. Le dispositif a été construit cette année, hors du cadre d'un DU, pour les étudiants qui se retrouvent en grande difficulté dès leur entrée à l'université. Une étude du MESRI de 2016 faisait apparaître que 40% des étudiants seulement passaient de L1 à L2, 30% redoublaient le L1 et 30% quittaient l'établissement.

Ce dispositif s'intègre donc aux différentes réponses proposées par L@UCA pour tenter d'améliorer cette situation et accompagner au mieux les étudiants. Le recrutement a été effectué en collaboration avec les ROSP (Responsables Orientation et Suivi Pédagogique), les psychologues d'UCA, les conseillères d'orientation du SOOIP et a été facilité par une communication par le biais des réseaux sociaux. Trois sessions sont proposées : la première en septembre à l'issue de la période enjeu, la deuxième après les vacances de la Toussaint et la troisième en fin de premier semestre en février après les évaluations. L'idée est d'accueillir les étudiants au cours de l'une de ces périodes et de les garder dans le dispositif autant de temps qu'ils le souhaiteront. Il leur est proposé dans ce cadre un accompagnement sur leur projet personnel ou d'orientation en lien avec le SOOIP ainsi qu'un travail sur des projets écoresponsables de l'établissement en lien avec Emilie DEMOINET responsable de la Mission Ecoresponsable UCA. Une sensibilisation à certains aspects du monde professionnel par des intervenants extérieurs à l'Établissement est également prévue. Des conventions ont été signées avec certains partenaires pour travailler ensemble de manière régulière. Les compétences transversales

proposées par l'établissement pourront aussi être suivies par ces étudiants. Le dispositif a permis d'accueillir une vingtaine d'étudiants en novembre 2020 et une douzaine en février 2021.

L'objectif du DU Hub est donc de pérenniser le dispositif et de valoriser le parcours de réorientation des étudiants. Mme MIRBEL précise que ce dispositif participe d'une démarche nationale initiée par l'Université Paris-Descartes avec le DU PaRéO (Passeport pour Réussir et s'Orienter), le Ministère incitant au développement de DU du même type dans les autres universités.

En termes de contenus outre le Projet Professionnel et d'Oriente, les Compétences Transversales, un projet écoresponsable ou un stage en entreprise, il est ajouté deux UE disciplinaires choisies dans le portail d'origine ou dans le champ disciplinaire vers lequel l'étudiant souhaite se réorienter, le choix de l'étudiant devant être validé par une conseillère d'orientation.

Pour pouvoir valider le DU, l'étudiant devra valider les 5 UE et rester donc suffisamment longtemps à l'université pour pouvoir le faire.

Concernant le financement du DU, il est précisé qu'il ne concernera que les heures liées aux UE professionnalisantes et de réorientation et qu'il a été fait le choix qu'aucun droit spécifique ne soit demandé aux étudiants, le financement des UE étant pris en charge par les fonds du projet L@UCA.

M. AZOULAY donne ensuite la parole à la première rapporteuse. Elle explique qu'un problème de lecture du fichier excel ne lui avait pas permis d'avoir toutes les informations mais que l'intervention de Mme MIRBEL lui a permis d'avoir des réponses à l'ensemble des questions qu'elle s'était posé.

M. AZOULAY fait ensuite part du rapport du second rapporteur et de son avis très favorable.

Aux interrogations de Mme FEDELE sur la possibilité d'ouverture de ce DU aux étudiants de BUT, Mme MIRBEL indique que cette année une étudiante de DUT avait pu être accueillie dans le dispositif, mais que le but de cette formation est de s'adresser en priorité aux étudiants de licence où le taux de réussite n'est que de 40%, les évaluations du projet L@UCA devant faire la preuve que des actions d'aide aux étudiants des Licences classiques ont été mises en place. Toutefois un déploiement sur l'ensemble des composantes pourrait être envisagée avec dans ce cas une participation de chaque composante à l'effort financier.

M. AZOULAY souhaite que dans une première année de fonctionnement la communication se fasse essentiellement auprès des étudiants de Licence même si quelques étudiants de BUT1 pourraient éventuellement être accueillis avec l'accord des conseillers d'orientation et de l'équipe de L@UCA. Le but étant qu'à terme il devienne un dispositif d'établissement offert aux étudiants de l'ensemble des composantes.

Mme MIGLIACCIO se félicite de cette initiative et confirme qu'elle répond à un réel besoin mais elle s'interroge toutefois sur la valorisation du diplôme.

Mme MIRBEL rappelle qu'il s'agit d'un diplôme de réorientation qui s'inscrit dans une démarche qui se met en place au niveau national et que de plus le DU proposé va permettre l'obtention de deux UE disciplinaires qui pourront être validées dans le cadre d'une poursuite d'études. M. AZOULAY explique que l'idée du Ministère est de considérer que ces étudiants ne sont peut-être pas prêts dans l'immédiat à une poursuite d'études mais qu'il est regrettable qu'ils quittent l'Université sans aucune valorisation de leurs acquis. Il peut s'agir notamment d'étudiants embauchés directement par des entreprises au terme de stages dont un retour à l'université peut être espéré par le biais de dispositifs tel que la VAE. Mme MIRBEL précise qu'au départ le public visé était plutôt celui intéressé par des études plus courtes et professionnalisantes mais que les profils des étudiants qui ont été accueillis cette année font apparaître une volonté de poursuivre des études vers des carrières plus spécifiques (infirmières, architectes, etc). L'objectif du DU sera donc de conjuguer les deux objectifs en étant ouvert à ces deux types de public.

M. BORGES fait part de ses interrogations quant au taux important d'étudiants en difficulté de l'ordre de 60% au vu des dispositifs déjà mis en place précédemment. Mme MIRBEL rappelle que ce dispositif ne constitue qu'une des initiatives parmi plus de 30 projets développés par L@UCA pour un budget global de 10 millions d'euros sur 10 ans. Elle rappelle que par exemple, des actions sont également menées en parallèle pour améliorer la communication avec les Lycées afin que les candidats à l'Université soient mieux informés sur le contenu de leurs études.

Mme HERITIER informe qu'elle ne prendra pas part au vote de ce DU compte tenu de sa participation à l'équipe pédagogique.

Le DU « Hub pour rebondir » est approuvé avec 41 voix pour et 3 voix contre.

III.9.- Modifications de maquettes

M. AZOULAY indique que ces modifications concernent la maquette du parcours « Philosophie et Histoire des Idées » de la mention de Master « Civilisations, cultures, sociétés » (cf documents en annexe). La modification des programmes du CAPES de Philosophie qui peut être préparé par ce master a nécessité l'ajout d'une matière essentielle à la réussite du concours, la maquette a donc été revue en conséquence.

La modification maquette du parcours « Philosophie et Histoire des Idées » de la mention de Master « Civilisations, cultures, sociétés » est approuvée avec 43 voix pour et 2 abstentions.

III.10.- Bilan Parcoursup

M. CREMOUX informe que la campagne Parcoursup 2021 se terminera le 16 septembre avec la fin de la phase complémentaire.

Il présente les indicateurs au 2 septembre (cf document en annexe : Admissions UCA 2021-09-02.pdf).

Le tableau récapitule le nombre de places, le nombre de candidats appelés et surtout le nombre d'étudiants sur liste d'attente qui n'avaient pas encore de réponse sur la formation demandée. M. CREMOUX précise qu'il n'y a pas de changements notables par rapport aux années précédentes et que ce sont les formations de santé, de psychologie, de droit et de STAPS qui connaissent le plus grand succès. Des changements concernent la licence biologie avec un taux de pression moins important que les années précédentes. Il est également à noter que pour les doubles-licences sélectives, il n'y a pratiquement plus aucun vœu en attente, tous les étudiants classés qui ont reçu une proposition ont donc pu se positionner sur ces doubles-licences.

Concernant les BUT il n'y a pas de changement notable par rapport aux DUT même si la sélection, désormais mise en place, a dû respecter un quota minimum de 50% de bac technologique.

D'un point de vue global au niveau de l'établissement (cf document en annexe : Admissions UCA - Parcoursup 2021.pdf) Il est noté que les mêmes tendances se répètent chaque année avec cependant un nombre de candidats qui va croissant.

La séance est levée à 16H45.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
Le Vice-Président Recherche et Innovation



Noël DIMARCQ